

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 10**

**Aide à l'entreprise MerAlliance du Groupe Thai Union**

**L'usine MerAlliance, groupe Thai Union, 1<sup>er</sup> fabricant français de spécialité de poissons fumés à marques de distributeur, située à Quimper va réaliser un programme d'investissement de 7 millions d'euros entre 2022 et 2024, portant sur l'extension du site et l'amélioration des performances industrielles dans le cadre d'une démarche Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) globale (réduction des rejets et de la consommation des emballages plastiques...). Ce développement s'accompagne de la création 40 emplois supplémentaires dont 20 dédiés à des personnes en situation de fragilité. Afin d'affirmer le soutien du territoire à l'entreprise, il est proposé que Quimper Bretagne Occidentale accorde une aide de 100 000 €, en complément du soutien accordé par la Région Bretagne de 150 000 €.**

\*\*\*

L'usine MerAlliance produit, depuis plus de 50 ans, des saumons et poissons sauvages fumés milieu et haut de gamme à marques de distributeurs. Tous les poissons fumés de la marque Petit Navire sont également préparés dans ses ateliers. MerAlliance a changé de nationalité en octobre 2014. En effet, le spécialiste français des saumons fumés frais est passé sous pavillon thaïlandais. Son capital a été repris à 100 % par le groupe Thai Union Frozen (Bangkok), le numéro un mondial de la conserve de thon qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 milliards d'euros.

Les équipements technologiques de MerAlliance permettent la fabrication de plats traiteurs et d'un large éventail de spécialités, depuis la réception des poissons jusqu'au conditionnement du produit fini. Le site bénéficie également d'un service Recherche & Développement intégré.

MerAlliance qui réalise 124 M d'€ de chiffre d'affaires par an dispose de 2 sites :

- Le siège social et l'usine de production principale à Quimper ;  
Nombre de salariés : 570 ; 750 en haute saison.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

- Une plateforme logistique à Landivisiau : cet outil de 8 000 m<sup>2</sup> de stockage traite 50 000 commandes par an avec 85 salariés.

Le groupe Thai Union Frozen est aussi propriétaire depuis 2010 de la société Paul Paulet qui est à la tête de la marque de conserves de thon Petit Navire. Son usine est située à Douarnenez. Elle génère un chiffre d'affaires annuel de 300 M d'euros et emploie 300 salariés.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche RSE et de développement durable (programme « SEA CHANGE ») et une labellisation Ecocert 26000.

En 2019, l'entreprise a lancé un vaste plan d'investissement de 23 millions d'€ avec une ambition forte sur son site quimpérois, s'étalant sur 6 ans, et qui est axé sur la rénovation, la sécurité, l'efficacité du site de production et la qualité de vie au travail. Dans les 3 prochaines années les investissements représenteront 7 M d'euros :

- Filetage responsable : acquisition de machines de salage sel sec permettant la réduction de matière première, la diminution de rejets, la suppression des gestes ergonomiquement les plus contraignants ;
- Emballage responsable : acquisition de machines d'emballage et suremballage (utilisation d'emballages primaires éco conçu, réduction des plastiques et augmentation de la recyclabilité (100% en cible 2025) et diminution de la pénibilité au travail) ;
- Construction d'un nouveau local avec toit en panneaux photovoltaïques.

Ces investissements permettront à MerAlliance de répondre à ses engagements de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) à savoir :

- Anticiper les obligations de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire ;
- Réduire la consommation d'eau potable et d'eau rejetée en station (-25% en cible 2025) ;
- Créer des postes en CDI avec un engagement fort en terme de personnes en situation de handicap ;
- Créer une Ecole de formation interne MerAlliance (école de référence sur les métiers de la transformation de poisson).

Au vu de l'intérêt que représente ce projet pour l'économie locale, il est proposé, sous réserve de l'encadrement régional, d'accompagner financièrement l'entreprise MerAlliance via l'octroi d'une subvention de 100 000 € en complément du soutien accordé par la Région Bretagne de 150 000 €. Cette subvention serait versée en 2 tranches :

- le première à la signature de la convention : 50 000 € ;
- le solde dès justification de la réalisation de la totalité des embauches : 50 000 €.

Une convention reprenant l'ensemble de ces éléments sera signée entre les parties.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'octroyer une subvention de 100 000 € à l'entreprise MerAlliance, sous réserve de l'encadrement régional ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention correspondante.